

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT

Département Solidarité et Attention à Tous Habitat et Vie Sociale

Maison des Services au Public

1 Rue de l'Hôtel de Ville

Téléphone : 01.34.33.50.33

Ouverture du service : Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Possibilité de faire la demande en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr

Une demande de logement est valable 1 an et renouvelable chaque année à date anniversaire.

PHOTOCOPIE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER UNE DEMANDE DE LOGEMENT

SITUATION FAMILIALE :

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de **VALIDITÉ** pour toutes les personnes majeures figurant sur la demande.
- En cas de séparation ou de divorce : jugement, ou autre justificatif (attestation d'avocat procédure en cours...)
- Livret de famille (si vous avez des enfants).

SITUATION FISCALE :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus N -1 (exemple Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024) et avis d'imposition N - 2 (exemple : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023).
- Ou celui de vos parents si vous y figurez comme personne à charge.

RESSOURCES SITUATION PROFESSIONNELLE (selon votre situation) :

- Les 3 derniers bulletins de salaire **ET** attestation employeur ou contrat de travail.
- Pour les demandeurs d'emploi : notification FRANCE TRAVAIL et les 3 derniers avis de paiement.
- Pour les allocataires du R.S.A. : notification de la C.A.F.
- Pour les retraités : avis de paiement des caisses de retraite.
- Avis de paiement de la C.A.F.
- Justificatif de bourse d'étudiant.
- Justificatif de pension alimentaire.

LOGEMENT ACTUEL :

- Pour les locataires : la dernière quittance de loyer, attestation bailleur de loyer à jour et contrat de location.
- Pour les propriétaires : une quittance E.D.F.
- Pour les personnes en situation d'hébergement : **une attestation d'hébergement et une quittance de loyer de la personne qui vous héberge ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.**
- Factures d'hôtel

EN CAS DE DEMANDE D'ÉCHANGE DE LOGEMENT : faire cette demande par courrier à votre propre bailleur.

